



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°112/2021 du Conseil communautaire Séance du 11 octobre 2021

Date d'envoi de la convocation = 5 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain NICOLET, Jean-Yves CHAPELET, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michèle FOND-THURIAL, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Stéphane MAURIN, Gilles DELALIEU, Ulrich BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration : Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Michel CEGIELSKI à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Muriel ROY-CROS à Nathalie FORGEROU, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Benjamin DESBRUN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Sophie GUIGUE à Claude SALAU

Absents : Sandrine ANGLEZAN, Monique GRAZIANO-BAYLE

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL



Objet : Reversement d'une subvention perçue à tort à la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020,

Considérant l'erreur matérielle de la Trésorerie de Pont-Saint-Espirit,

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur, en annulant et en remplaçant la délibération N°22/2021 par la présente

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- **De régulariser** la situation et de reverser à la Commune de Saint-Julien de Peyrolas la somme de 16 576,38 €.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier.
- **D'imputer** ce reversement sur le chapitre « 1313 » du budget pour la partie subvention départementale et sur le chapitre « 13111 » pour la partie subvention Agence de l'Eau.

Fait et délibéré à Chusclan, le 11 octobre 2021.

Le Président
Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 OCT. 2021*